

## PROJET RTE DE CREATION D'UNE LIGNE ELECTRIQUE AERIENNE DE 400 000 VOLTS ENTRE FOS-SUR-MER ET JONQUIERES-SAINT-VINCENT.

Contribution de la  
Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale du Pays d'Arles

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles représente, auprès des pouvoirs publics, les intérêts des entreprises industrielles, commerciales et de services du Pays d'Arles. Elle relaye la voix de près de 16.700 établissements et de 37.000 salariés, les accompagne dans leurs projets et gère le développement du port de commerce quadri-modal d'Arles, de l'Hôtel d'entreprises et du Palais des Congrès d'Arles.

**La CCI du Pays d'Arles et les acteurs économiques qu'elle représente, au vu des enjeux majeurs de souveraineté industrielle nationale et régionale, soutiennent la création d'une liaison à très haute tension, la moins impactante possible pour le territoire, afin de permettre la décarbonation du site industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer.**

### **Un enjeu national de souveraineté industrielle et énergétique derrière ce projet**

Les événements sanitaires et géopolitiques mondiaux récents ont mis en lumière la fragilité industrielle et énergétique de la France. Ils ont fait prendre conscience de la nécessité de réindustrialiser le pays et de lui faire recouvrer son indépendance énergétique. La réussite de cette stratégie nationale ne peut se faire dans les conditions des siècles derniers, avec une utilisation massive des énergies fossiles dans les process industriels et la production d'électricité. Si la France veut garder et développer ses capacités de production, garantes de sa richesse et de sa souveraineté économique, elle doit être en mesure de répondre aux besoins énergétiques qu'induit une nouvelle société décarbonée.

En tant que troisième économie régionale en richesse produite par habitant, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a un rôle clé à jouer dans cette stratégie nationale. C'est dans ce contexte que la société Réseau de Transport d'Électricité (RTE) a en charge le projet de création d'une liaison à 400.000 volts entre les postes de Feuillane (commune de Fos-sur-Mer, Bouches-du-Rhône) et de Jonquières (commune de Jonquières-Saint-Vincent, Gard).

Cette liaison a pour double ambition, d'une part, d'adapter le réseau électrique aux futurs besoins générés par l'accroissement de la consommation énergétique lié à la décarbonation de notre société (changement de process de fabrication industrielle, développement de la mobilité électrique, production d'hydrogène, augmentation des usages numériques...); d'autre part, de sécuriser l'alimentation électrique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui repose actuellement sur un réseau exploité à son maximum, un apport d'électricité depuis les régions voisines de 60 % de sa consommation et une production régionale, dont une partie importante est carbonée et donc amenée à se transformer.

En parallèle des mesures de sobriété et d'efficacité énergétique qui devront être mises en place à tous les niveaux de notre société, ce projet de création d'une nouvelle boucle de 400.000 volts en Provence-Alpes-Côte d'Azur apparaît donc nécessaire pour assurer le succès de la stratégie de réindustrialisation et d'indépendance énergétique de la France ; ainsi que, pour renforcer le réseau régional tant à destination des particuliers que des acteurs économiques et ainsi permettre à la région de continuer à contribuer pleinement à la croissance économique du pays.

### **Un projet qui permettra de maintenir l'attractivité du site industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer**

En cinquante ans, le pôle industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer est devenu un des plus importants d'Europe. Il agglomère près de 1.600 établissements dont plus de 700 ont une activité industrielle, principalement dans le domaine de la sidérurgie et de la pétrochimie. De fait, le site est la deuxième zone industrielle la plus émettrice de gaz à effet de serre de France et, aujourd'hui, il est à un tournant de son histoire.

Pour répondre au défi de la lutte contre le dérèglement climatique, la zone de Fos-sur-Mer entame une profonde mutation de son activité industrielle et de ses modes de production qui vise à remplacer l'utilisation des énergies fossiles par d'autres formes d'énergie.

La réussite de cette décarbonation constitue un maillon essentiel pour atteindre les objectifs nationaux qui prévoient, pour l'industrie, une réduction de 35 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 2015. En sus de cet objectif national, la décarbonation de la zone constitue également un enjeu local de santé publique car elle permettra de réduire l'exposition des riverains à la pollution aux particules fines.

Cependant, ce pôle industrialo-portuaire est bien plus qu'une source de pollution carbonée. Ce véritable écosystème économique créé autour de Fos-sur-Mer et de l'étang de Berre génère, actuellement, plus de 40.000 emplois directs dont un sur trois est industriel. Ces emplois sont qualifiés, avec un salaire horaire net médian plus élevé que dans le secteur marchand des Bouches-du-Rhône et ce pour l'ensemble des catégories socio-professionnelles. Les entreprises du pôle distribuent, ainsi, près de 12 % de la masse salariale des Bouches-du-Rhône alors qu'elles ne représentent que 8 % de l'emploi. Enfin, l'activité industrialo-portuaire du site induit 3 à 5 fois plus d'emplois indirects autour de lui.

Cette dynamique et cette richesse produite ne pourront perdurer et croître que si le site industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer reste attractif en devenant, dans un délai raisonnable, un territoire en capacité de fournir aux entreprises actuelles et futures l'énergie décarbonée nécessaire à leur activité et à leur développement sur plusieurs années.

Même avec les efforts actuels et à venir de sobriété et d'efficacité énergétique dans lesquels se sont engagés les industriels de Fos-sur-Mer, la transition environnementale de leurs modes de production implique une consommation croissante d'énergie décarbonée que le réseau électrique actuel n'est pas en mesure de fournir. Ce constat amène à reconnaître qu'il faut connecter la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer au réseau électrique très haute tension afin d'assurer la pérennité des activités économiques et des emplois sur le site.

## **De fortes synergies entre la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer et le Pays d'Arles**

L'avenir de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer ne doit pas laisser indifférents les habitants et acteurs économiques du Pays d'Arles. Les entreprises implantées dans le bassin de Fos-sur-Mer ne vivent pas en vase clos. Elles ont généré un vaste réseau de sous-traitance et de services autour d'elles qui rayonne largement en-dehors du périmètre géographique de la zone.

Ainsi, 20 % des entreprises du Pays d'Arles ont une activité en lien direct ou indirect avec l'activité du pôle industrialo-portuaire. Ce sont un quart de nos salariés dont l'emploi dépend du dynamisme de Fos-sur-Mer. Chaque jour, plusieurs milliers d'habitants des communes de Saint-Martin-de-Crau, d'Arles ou de Port-Saint-Louis-du-Rhône travaillent dans un établissement localisé dans la zone. Derrière ces flux économiques étroits et ces emplois, ce sont des familles entières qui vivent, animent et dépensent dans nos centres-villes.

Alors qu'actuellement, la richesse produite par le dynamisme du bassin industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer irrigue largement l'économie du Pays d'Arles, demain, si les activités du site venaient à décliner en raison de leur incapacité à effectuer la transition environnementale exigée par notre société, les pertes d'emplois qui en découleraient percuteraient de plein fouet l'économie du Pays d'Arles.

Les interactions économiques entre la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer et les communes du Pays d'Arles sont telles qu'il serait peu pertinent de ne pas encourager les solutions permettant l'accomplissement des objectifs de décarbonation des activités du site.

## **Un raccordement au réseau électrique à haute tension qui ne doit pas se faire au détriment du Pays d'Arles**

Le dynamisme économique du Pays d'Arles s'appuie sur un subtil équilibre entre le développement des activités humaines et la préservation de la biodiversité et des paysages. Il est essentiel de ne pas le rompre.

L'économie du Pays d'Arles est, certes, liée aux activités industrialo-portuaires de Fos-sur-Mer, mais elle est également fortement dépendante du tourisme, de l'éco-tourisme et de l'agriculture. Si ces activités sont si prépondérantes en Pays d'Arles, c'est qu'elles y trouvent un territoire préservé idéal pour se développer. Il est donc légitime d'être réservé sur l'impact paysager, agricole et touristique du projet tel qu'il est envisagé par RTE actuellement.

Si le Pays d'Arles devait être traversé par une liaison de 400.000 volts, il serait alors impératif d'en atténuer le plus possible l'impact paysager et environnemental afin de préserver, entre autres, l'économie agricole et touristique. Il serait également absolument nécessaire de proposer des dédommagements financiers aux propriétaires des biens impactés par les travaux et le passage de la liaison à la hauteur des préjudices subis.

Si elle a conscience de l'intérêt national et peut entendre les arguments d'un enjeu supérieur qui sont derrière ce projet, la CCI du Pays d'Arles ne donne, donc, pas pour autant un blanc-seing à RTE sur ce dossier.

### **Une liaison qui doit aussi servir les intérêts économiques du Pays d'Arles**

La CCI du Pays d'Arles reconnaît donc la nécessité de relier la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer au réseau électrique très haute tension afin de permettre la décarbonation de ses activités et le maintien de son attractivité dans un contexte de changement profond des process industriels.

Toutefois, la CCI du Pays d'Arles souhaite que si la décarbonation de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer devait être réalisée par une liaison avec le réseau 400.000 volts passant par le Pays d'Arles, cette liaison soit également utilisée pour permettre la décarbonation et le développement de la zone industrialo-portuaire située au nord d'Arles et de toutes les futures zones de développement économique.

La CCI du Pays d'Arles propose que, dans le cas où des travaux devaient être menés sur le territoire du Pays d'Arles pour permettre la réalisation de cette liaison, ceux-ci soient confiés, en priorité et dans la mesure de leurs compétences, aux entreprises du Pays d'Arles.

Plus globalement, la CCI du Pays d'Arles demande que ce projet, qui conditionne l'avenir de l'attractivité de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer, soit intégré dans une réelle et ambitieuse réflexion d'aménagement du territoire incluant la réalisation de la liaison routière Fos-sur-Mer/Salon-de-Provence, du contournement autoroutier d'Arles et la constitution, dans les Bouches-du-Rhône, d'un véritable réseau d'infrastructures routières, fluviales et ferroviaires interconnectées et performantes qui permettra de relier les différents bassins économiques du territoire, dont celui de Fos-sur-Mer, entre-eux, au niveau national et au niveau international.

Enfin, la CCI du Pays d'Arles souhaite que soit recherché un juste équilibre entre une solution technique permettant la décarbonation du bassin industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer la moins impactante pour les paysages du Pays d'Arles et un investissement supportable économiquement par la société.